



## LE FINANCEMENT DES MISSIONS DE L'ÉTAT

Toutes les missions de l'État fédéral, des régions, des communautés, provinces et communes sont financées par des impôts, des taxes et des redevances. Ils sont, pour l'essentiel, prélevés par l'État fédéral, les régions et les communes.

### PARTIE I

#### QUELQUES DÉFINITIONS

##### *Les impôts, taxes et redevances*

*L'impôt est un prélèvement obligatoire effectué sur les ressources des personnes. Il n'est pas affecté à une mission ou à un service particulier de l'État fédéral, des régions, communautés, provinces ou communes. On parle de l'impôt de façon générale et jamais d'un impôt pour payer, par exemple, les salaires des enseignants ou financer la construction de routes.*

*La taxe est un prélèvement obligatoire au profit d'un service public déterminé. Parfois elle est payée par tout le monde et donc même par des personnes qui n'utilise pas le service. Par exemple, on paye une taxe pour l'enlèvement des ordures même si on ne dépose pas d'ordures devant sa maison. Le plus souvent, elle est payée seulement par ceux qui profitent du service. Ainsi, seuls les restaurateurs payent une taxe pour installer une terrasse sur un trottoir, seuls les commerçants ambulants payent une taxe pour installer une échoppe sur la voie publique. L'entité qui récolte les taxes utilise à sa guise l'argent reçu.*

*La redevance est une somme payée uniquement par les usagers du service. Le montant est proportionnel au service rendu et, il sert uniquement à le financer.*

Cela dit, il arrive qu'un impôt soit appelé taxe d'où une certaine confusion entre ces deux termes. Ainsi, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est considérée comme un impôt.

### PARTIE II

#### DEUX GRANDES CATÉGORIES DE MISSIONS DE L'ÉTAT

Au niveau du financement, les missions de l'État sont regroupées en deux grandes catégories. La première reprend les apports de la sécurité sociale et la deuxième, toutes les missions autres que celles poursuivies au travers de la sécurité sociale.

## PARTIE III

### LES DEUX GRANDES SOURCES DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT

On dit que ce sont les « *personnes physiques* » et les « *personnes morales* » qui financent l'État :

- les personnes physiques sont les individus qui habitent en Belgique ;
- les personnes morales sont les entreprises, les associations, les coopératives, etc.

## PARTIE IV

### LES IMPÔTS, TAXES ET REDEVANCES PRÉLEVÉS PAR L'ÉTAT FÉDÉRAL, LES RÉGIONS ET LE COMMUNES

#### LES IMPOTS ET TAXES PRÉLEVÉS DIRECTEMENT PAR L'ÉTAT FÉDÉRAL

##### ***Les impôts payés par les personnes physiques***

Les « personnes physiques » payent des *impôts sur base de leurs revenus annuels*. Ces revenus peuvent provenir de leur travail, de maisons louées, de l'argent placé à la banque, etc. Plus une personne physique a des revenus, plus elle paye des impôts. **Elles payent aussi une *taxe additionnelle* pour financer les communes.**

Chaque année, les personnes physiques doivent remplir une *déclaration fiscale* dans laquelle elles mentionnent tous leurs revenus. Dans cette déclaration, elles indiquent aussi si elles ont versé des *impôts anticipés* et apportent des informations qui peuvent leur donner droit à une réduction d'impôts.

Les *travailleurs salariés et les fonctionnaires de l'État* paient obligatoirement des « impôts anticipés ». Chaque mois, une partie de leur salaire va directement dans les caisses de l'État fédéral. Cette partie de salaire appelée *précompte professionnel* est calculée sur base de ce qu'ils gagnent. *Elle est mentionnée sur la fiche de salaire mensuelle*. Si les sommes prélevées sont insuffisantes, l'Etat demande un complément. Si elles s'avèrent trop élevées, l'Etat rembourse

Les *travailleurs indépendants* ne sont pas obligés de payer des impôts anticipés. Chaque année, ils remplissent leur déclaration fiscale et *payent des impôts sur les bénéfices engendrés par leurs activités*.

##### ***Les impôts payés par les personnes morales***

Les « personnes morales » payent des impôts sur base de leurs *bénéfices annuels*. Chaque année, elles remplissent leur déclaration fiscale. Plus, elles font des bénéfices, plus le montant des impôts est élevé.

##### ***Les impôts payés par les personnes physiques et morales***

Le *précompte immobilier* : chaque propriétaire d'un bâtiment, d'une maison paie une somme d'argent tous les ans pour chaque maison qu'il possède. Le montant de cet impôt est calculé sur la valeur du bâtiment ou de la maison.

*La Taxe de circulation* est payée pour chaque véhicule possédé (auto, moto, autobus, etc.). Le montant est basé sur la puissance de votre moteur, la cylindrée ou la masse maximale autorisée (MMA) du véhicule.

*Les droits de succession et de donation* : il s'agit d'un pourcentage sur un héritage reçu suite au décès de quelqu'un ou sur un don. Parmi les personnes morales, ce sont surtout les associations et fondations qui sont touchées par cet impôt.

La loi prévoit de nombreuses possibilités d'obtention de réduction d'impôts tant pour les personnes que morale. Il est impossible de détailler ici.

Si une personne physique ou morale essaye de ne pas déclarer tous ses revenus ou bénéfices, elle commet ce que l'on appelle une fraude fiscale. La fraude fiscale est punie par la loi.

*De plus, l'État prélève des impôts au moment d'opérations très précises :*

- *La Taxe sur la Valeur Ajoutée dite TVA.* Elle est payée sur chaque produit et services. Le taux le plus fréquent est de 21%. Exemple : un appareil coûte 121€. Sur cette somme, la TVA est de 21€. Elle est versée à l'État fédéral.
- *Les Accises :* chaque fois que l'on achète de l'essence, du mazout ou du diesel, du gaz, des cigarettes, du tabac, des boissons alcoolisées, une partie de ce que l'on paye va à l'État
- *Des impôts perçus lors d'un enregistrement d'un acte ou d'un écrit* dans un registre (exemple, un bail de location qui est enregistré, un acte de vente et d'achat d'une maison, un jugement d'un tribunal, etc.

## **LES TAXES ET REDEVANCES PRÉLEVÉES DIRECTEMENT PAR LES RÉGIONS**

Chaque région peut prélever des impôts et des taxes. Nous nous limiterons ici à ceux de la Wallonie : taxes sur les jeux et paris, taxes d'ouverture de commerces qui vendent des boissons alcoolisées, taxe radio-TV appelée redevance Radio-TV

## **LES TAXES PRÉLEVÉES DIRECTEMENT PAR LES COMMUNES**

Parmi les taxes, les plus fréquentes : taxes de stationnement sur la voie publique ou pour l'occupation de l'espace public (par exemple : commerçants qui a une échoppe sur les marchés publics, terrasses installées par des cafés ou des restaurants), taxes sur les antennes paraboliques, les enseignes et publicités lumineuses, taxes aux commerces qui vendent du tabac et des cigarettes, taxes sur, etc.<sup>1</sup>

## **LES TAXES PRÉLEVÉES DIRECTEMENT PAR LES PROVINCES**

La province peut lever des taxes, qui constituent avec les aides financières apportées par les régions (Fond des provinces), une des sources principales de son financement et les diverses subventions.



## **VOIR LE SCHÉMA « LE FINANCEMENT DE L'ÉTAT » RÉALISÉ PAR LE DISCRI**

<sup>1</sup> Voir [http://www.mons.be/ma-ville/taxes/copy\\_of\\_taxes-et-redevances](http://www.mons.be/ma-ville/taxes/copy_of_taxes-et-redevances)

## PARTIE IV

### LE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

#### LE FINANCEMENT DE L'ÉTAT FEDERAL

L'État fédéral verse des subventions ainsi qu'une partie de la TVA, du précompte immobilier et des accises récoltés.

#### LE FINANCEMENT DES TRAVAILLEURS

Chaque mois, une partie du salaire des travailleurs salariés (ouvriers, employés et fonctionnaires) sert à financer la sécurité sociale. On dit que les travailleurs cotisent. La partie qu'ils versent figure à la rubrique ONSS sur leur fiche de salaire.

Pour rappel : le salaire brut d'un travailleur est, pour l'essentiel, composé de sa rémunération nette (la somme versée sur son compte bancaire) + le précompte professionnel versé (impôts sur les revenus payés anticipativement) et ses cotisations sociales (ONSS).

Les travailleurs indépendants cotisent également. Chaque trimestre, ils versent des cotisations sociales. Celles-ci sont calculées sur base de leurs revenus.

#### LE FINANCEMENT DES EMPLOYEURS

Pour chaque travailleur engagé, les employeurs paient chaque mois des *cotisations patronales* afin de financer la sécurité sociale. Ces cotisations ne figurent pas sur la fiche de salaire.

## PARTIE V

### OÙ VA L'ARGENT RÉCOLTÉ ?

*L'argent récolté au travers des impôts, taxes et redevances sert à financer toutes les missions de l'État fédéral, des régions, communautés, communes et provinces et participer au financement de la sécurité sociale. Les cotisations sociales et patronales financent exclusivement la sécurité sociale.*

L'État fédéral qui récolte la part la plus importante de l'argent, redistribue une grande partie aux autres entités :

- il reverse aux communes la taxe additionnelle qui est payée chaque année par les personnes physiques avec leurs impôts ;
- il rétrocède aux régions, la taxe de circulation, le précompte immobilier, les droits de succession, etc.
- il verse des subsides, une partie de la TVA, du précompte immobilier et des accises récoltées pour financer la sécurité sociale.

Les taxes et redevances prélevées par les communes et les régions servent à financer leurs missions respectives. Les régions soutiennent financièrement les provinces et les communes.